

Québec français



## Le colloque de Liège

Gilles Gagné

Numéro 39, octobre 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/57094ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gagné, G. (1980). Compte rendu de [Le colloque de Liège]. *Québec français*, (39), 62–65.

# Le colloque de Liège

par gilles gagné

Le Centre d'études québécoises de l'Université de Liège a été l'organisateur de ce colloque. Fondé en 1977, le Centre s'est donné comme mission de rassembler une documentation relative aux lettres et à la culture québécoise, de promouvoir la connaissance du Québec et de sa culture, de susciter des travaux de recherche et de renforcer les liens entre la Belgique francophone et le Québec. Le colloque s'est donc inscrit dans ce rôle de carrefour pour les études québécoises que veut assumer le Centre.

Le but du colloque était d'explorer le triple thème de la diversité linguistique, des variables socio-culturelles qu'elle exprime et de la marginalité qui en résulte. L'étude portait spécifiquement sur la collectivité québécoise francophone dans une perspective comparative avec la Belgique francophone. Il s'agissait d'un thème-prétexte plutôt que d'un thème structuré dont les différents aspects auraient été identifiés et traités.

Le présent compte rendu ne saurait être exhaustif et il tient plus du résumé que de l'appréciation critique. Je me contenterai de relever en les regroupant les éléments qui m'ont semblé importants ou intéressants, apportés par

chacun des conférenciers ou soulevés dans les discussions. Il m'apparaît possible de regrouper les travaux sous trois chapitres : études linguistiques ou socio-linguistiques de la variété régionale, discussion des rapports entre les français régionaux et l'Hexagone et enfin études des relations entre le français et l'autre langue.

## Études linguistiques et socio-linguistiques de la variété régionale

L'exposé de Gilles Gagné et de Michel Pagé (Université de Montréal) aborda le problème de la diversité linguistique par le biais d'une synthèse, en fonction de trois variables socio-culturelles, des résultats de recherches menées au Québec durant les dix dernières années sur la langue orale d'enfants francophones de 4 à 16 ans. Les résultats indiquent une influence de l'école sur l'apprentissage de la morphologie et du vocabulaire standard. Quant à l'aire géographique, elle ne semble exercer aucune influence sur la morphologie et la syntaxe des enfants. L'homogénéité syntaxique, autant en situation de production que de réception, est aussi clairement révélée par les études comparant la langue des enfants de milieux socio-économiques québécois diffé-

rents, ce qui est contraire aux résultats obtenus chez des adultes britanniques par Bernstein. Par contre, les études révèlent l'existence de variations lexicales en fonction de l'aire géographique et, au niveau du vocabulaire standard, des milieux socio-économiques.

De telles études tendent à démontrer que, à l'intérieur du Québec, les variations linguistiques orales d'ordre morphologique et syntaxique seraient peu nombreuses et que, à ces niveaux de l'analyse linguistique, la diversité linguistique s'avérerait inexistante ou presque. Comme pour confirmer cette réalité, les autres exposés descriptifs du français québécois ont presque tous porté exclusivement sur le lexique.

Ainsi Diane Vincent (Université de Montréal) a présenté une analyse du sacré tel qu'il est perçu par des locuteurs montréalais. Son étude de l'usage du sacré, de la perception qu'en ont les sujets et de leur conception de la norme l'amène à croire à la possibilité de l'existence d'un consensus quant aux valeurs expressives et au caractère tabou du sacré mais que les attitudes face à ce phénomène varient selon les groupes sociaux. On a fait remarquer que le sacré québécois joue le même rôle que les jurons dans d'autres variétés et d'autres langues, mais que, lorsqu'il est « re-lexicalisé », il exerce aussi une fonction analogue à celle jouée par l'argot parisien.

Dans deux exposés complémentaires rapportant les résultats d'enquêtes socio-linguistiques qu'ils ont menées, Stanley Aleong et Michel Chrétien (Université de Montréal) ont traité le problème du « vocabulaire technique à vocation populaire ». Le premier, à propos de la terminologie du hockey qui a fait l'objet depuis le début du siècle d'interventions correctives répétées, conclut que ces dernières n'ont abouti qu'à la prolifération de synonymes lexicaux socialement marqués, les termes « corrects » proposés étant plus ou moins ésotériques. Dans le domaine de la haute-fidélité, Michel Chrétien rapporte que le vocabulaire le plus connu et le plus utilisé par des informateurs montréalais n'appartient ni à la terminologie anglo-américaine ni à la terminologie européenne française (considérée par les autorités linguistiques comme la meilleure), mais à une terminologie québécoise populaire à base de calques et de traductions locales. Malgré son rejet par les terminologues et sa non-utilisation par les mass-média, ce lexique québécois est le plus valorisé des trois par les usagers, de toutes les classes sociales et de tous les niveaux d'éducation, qui en outre le considèrent comme exportable. En somme, il y aurait un écart à combler

entre les terminologues officiels et les usagers de la langue. Il y aurait sans doute intérêt pour les premiers à s'aligner davantage sur les règles populaires de la néologie.

Dans une toute autre perspective, normative et diachronique, Madeleine Ducrocq-Poirier (C.N.R.S., France) a présenté un exposé sur « l'apport du normando-saintongeais au français parlé au Québec », en insistant davantage sur les apports lexicaux et phonétiques et en souhaitant la cohabitation de ces termes archaïques avec les néologismes de la « technologie linguistique ».

Dans une perspective sociologique théorique, Claude Laflamme (Université de Sherbrooke) s'est interrogé sur la « position, au Québec, de la langue française dans un rapport de classes et dans le contexte nord-américain ». Sa communication a permis de discuter entre autres de la notion de langage de classes sociales au Québec et plus particulièrement de l'importance réelle ou non des anglicismes et du joul comme marques de classes sociales, du primat de la conscience de la classe sociale sur la conscience ethnique ou vice-versa et du rôle de l'école.

Dans une perspective expérimentale cette fois, Yves Winkin (Fonds National de la Recherche Scientifique, Liège) a présenté les résultats d'une recherche visant une « première exploration des possibilités d'une ethnographie de la communication en Wallonie ». Il s'agit d'une étude des interactions conversationnelles qui se déroulent dans un salon de coiffure pour hommes. Une hypothèse intéressante avancée, mais non vérifiée à cause des limites expérimentales de la recherche, serait que les gens instruits de classe populaire possèderaient une compétence « socio-linguistique » maximale alors que celle des individus de classe supérieure serait minimale. L'auteur conclut à la pertinence de l'approche ethnographique pour le développement de la socio-linguistique dans la communauté française de Belgique tout en soulignant l'isolement actuel et les difficultés du chercheur dans le domaine.

### Les français régionaux face à l'Hexagone

Jacques Cellard (journal *Le Monde*) a élargi la réflexion en posant la problématique de l'ensemble de la collectivité de langue française. Considérant la disproportion quantitative importante entre la « collectivité de statut hexagonal » et toute autre collectivité, belge ou québécoise entre autres, il en a constaté et déploré quelques conséquences : le caractère « léonin » des échanges

linguistiques et culturels, l'artificialité d'un système qui voudrait réduire l'importance de la France, la sous-présence, en France même, des variétés linguistiques et culturelles. Il en a déduit que la « possession tranquille de sa langue et de sa culture » est doublement refusée à toute collectivité de langue française hors de l'Hexagone, d'une part par l'autre langue et d'autre part par la France elle-même à cause de son impérialisme linguistique et culturel.

Lise Gauvin (Université de Montréal) a retracé les grandes lignes du débat idéologique autour de la langue d'écriture au Québec. Selon elle, la trajectoire suivie par Victor Lévy-Beaulieu illustre bien l'évolution des mutations culturelles du Québec à cet égard : l'exorcisme par le joul, puis l'exorcisation du joul et enfin l'acceptation de la diversité des « langues » d'écriture. Elle conclut que le problème de la langue d'écriture a été résolu en faveur de la liberté de l'écrivain à utiliser tous les niveaux de langue, en faveur du pluralisme de l'écriture.

Dans une comparaison sociolinguistique entre le français québécois et le néerlandais de Belgique, Kas Depez (Université Antwerpen), s'est demandé pourquoi ces deux « dialectes » demeureraient distincts du néerlandais des Pays-Bas ou du français de France. Malgré son constat que la connaissance de la variété « standard » se soit largement accrue depuis quelques décennies, il croit d'une part que les néerlandophones ou les Québécois ne peuvent pas parler comme les modèles néerlandais ou français, mais d'autre part et surtout qu'ils ne le veulent pas, à cause d'un très fort sentiment d'ethnocentrisme. Il signale cependant que les néerlandophones belges ont une attitude beaucoup plus positive envers leur parler que les Québécois envers le leur. Cette différence relèverait de quatre facteurs :

- la conscience linguistique flamande a « une plus longue tradition » ;
- le prestige international du néerlandais est moins important que celui du français ;
- la Belgique néerlandophone n'a jamais été une colonie des Pays-Bas ;
- les Pays-Bas ont toujours été sur le plan linguistique plus tolérants que la France.

### Le français et l'« autre » langue

Concernant la législation linguistique de la Belgique, M.-P. Herremans (CRISP, Bruxelles) affirma qu'elle ne pourrait être considérée comme un modèle pour le Québec puisqu'elle est trop compliquée, trop contestée et trop mal appliquée. D'un côté, les francophones considèrent qu'il s'agit de contraintes à remettre en

cause et ils ont tendance à ne pas les appliquer. De l'autre, les néerlandophones réclament une application sans faille de la législation et même sa radicalisation. Chacune des parties voulant imposer ce que la partie adverse ne veut pas, on peut voir à quelles difficultés va se heurter la prochaine législation, actuellement en préparation.

Jean-Marie Klinkenberg (Centre d'études québécoises, Liège) présente les résultats d'une étude menée sur les situations d'utilisation des quatre « variétés de langue » en présence dans la petite ville d'Eupen, située en Belgique orientale près de la frontière allemande. Les variétés considérées sont le « bas-allemand », le « haut-allemand », l'allemand local et le français. La recherche a étudié trois groupes d'âge et également distingué les emplois réglementés (administration, affichage, etc.), théoriquement unilingues français mais de fait très bilingues, les emplois dialogués et les emplois monologués oraux (radio, télévision, etc.) et écrits (quotidiens, faire-parts, etc.). Les résultats indiquent notamment que malgré le fait que seulement 5% de la population soit francophone, le français est assez largement utilisé et constitue une langue polarisatrice comme l'indique le choix des émigrés espagnols qui optent résolument pour le français.

La communication d'Edith Bédard et Claude St-Germain (Conseil de la langue française, Québec) a porté sur la cohabitation linguistique en milieu scolaire québécois, c'est-à-dire, la présence dans une même école de deux groupes d'élèves dont l'un étudie en français et l'autre en anglais. Ce phénomène, qui touche 4% de la population scolaire (48 000 élèves), tient à des causes démographiques, géographiques et d'accès aux services pédagogiques. Après avoir attiré l'attention sur le fait qu'il s'agit de contacts interlinguistiques non-organisés et non-contrôlés, les auteurs ont mis en question, aux plans pédagogique, social et linguistique, la valeur bénéfique des effets de la situation actuelle de cohabitation linguistique scolaire au Québec.

Se centrant sur le sujet de l'« attitude envers la langue seconde et les membres de ce groupe culturo-linguistique », Josiane Hamers (Université Laval, Québec), a repris la distinction entre bilinguisme additif et bilinguisme soustractif pour évoquer les dangers d'acculturation vécus et ressentis par les francophones québécois par rapport à l'apprentissage de l'anglais. La communication a fait état de l'importance d'une attitude positive, en particulier dans les échanges scolaires de courte durée dont les effets motivationnels sont positifs dans les cas d'attitudes favorables

initiales et négatifs dans le cas contraire. On a relevé, à ce propos, l'ambiguïté de l'attitude des francophones qui est positive envers l'apprentissage de l'anglais, comme langue internationale, mais méfiante et négative envers l'apprentissage de l'anglais, comme langue de l'autre.

### En guise de conclusion...

Le colloque s'est terminé par une table-ronde consacrée à la sociolinguistique du français en Belgique. Les participants ont fait un inventaire critique des travaux réalisés et ont souligné l'importance et l'intérêt de susciter un plus grand développement de la sociolinguistique en Belgique francophone. Ils ont fait remarquer que ce développement nécessiterait des changements d'attitudes de la part des universités et susciterait l'ouverture de nouveaux programmes d'études multidisciplinaires.

J'emprunte à la conférence d'ouverture de Jean-Claude Corbeil (Ministère des Affaires Culturelles, Québec), quelques-uns des souhaits qu'il formulait et certains problèmes qu'il identifiait parce qu'ils me semblent représentatifs de l'esprit et de l'orientation qui ont prévalu lors du colloque. Quant à la diversité linguistique, qui se situe surtout aux plans lexicaux et phonologiques, les phases « péjorative » « sélective » et « descriptive » ont été vécues. Il serait utopique de viser la reconnaissance officielle en langue commune des variantes régionales; il faut plutôt préciser les normes du français commun et identifier celles de chaque français régional. Au-delà des problèmes de méthodologie et de précision de termes et de concepts qui restent à régler, Corbeil suggéra de travailler à atteindre les deux objectifs suivants: co-existence fonctionnelle des langues et acceptation de la variété des usages. Il proposa donc une stratégie de la tolérance en remplacement de l'élitisme et considéra qu'il serait opportun de développer le sentiment de la ressemblance.

C'est l'orientation qu'avait donnée Maurice Piron (Université de Liège) à son introduction aux travaux du colloque, en soulignant les nombreux régionalismes communs au français de Belgique et au français du Québec. Ont également été identifiés comme problèmes communs, ceux causés par le fait pour les deux collectivités d'être à l'extérieur de l'Hexagone et la question de coexistence de deux langues. Enfin, le colloque a permis des contacts fructueux entre sociologues, linguistes, sociolinguistes, littéraires et éducateurs belges et québécois, ce qui a contribué à une meilleure connaissance réciproque.

## DISQUES

# Disques pour la rentrée

par andré gaulin

Jacques Labrecque, interprète et folkloriste bien connu, s'est lancé dans une entreprise audacieuse avec sa collection québécoise des disques PATRIMOINE. En effet, cette collection prévoit six volets comportant chacun toute une série de disques. Un volet pour les *Musiciens traditionnels québécois* des différentes régions du Québec, un autre pour les *Chansons traditionnelles* se nourrissant aux sources d'Ernest Gagnon, d'Édouard-Zotique Massicotte, de Marius Barbeau..., un troisième pour les *Contes et Légendes* (cette série prévoyant le procédé technique de la vidéo-cassette), un quatrième volet comportant des *Comptines et Chansons enfantines*, un cinquième portant sur des *Auteurs-compositeurs* (interprétés par Labrecque lui-même) et enfin une série de *Documents historiques* pour le sixième volet. En toute chose, il s'agit

pour les promoteurs, à partir d'archives, de documents, de rendre le passé plus vivant et plus accessible. C'est donc dire que le travail se veut sérieux, éducatif, scientifique.

### Des réalisations concrètes

Tout cela est bien beau, penseront des lecteurs, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Et pourtant, sept disques sont déjà sortis qui illustrent la collection d'ensemble et donnent au beau projet son aune et sa valeur. Un travail bien soigné, des pochettes agréables, des documents d'accompagnement à la fois sobres et sérieux. Chaque volet de la collection est identifié et, chaque fois, le texte de la pochette et celui d'un feuillet intérieur constituent des aides pédagogiques orientées dans le sens du projet global de faire revivre tout un patrimoine entassé dans des archives et chez des spécialistes.

